— *Séance 8* — L'institution pénitentiaire

SOCIOLOGIE, L2 S1 – 2019-2020 Police, Justice, Prison : les institutions de la chaîne pénale

Melchior Simioni



Melchior.Simioni@sorbonne-universite.fr http://melchior.simioni.free.fr/teaching

18 novembre 2019

mise à jour : 19 novembre 2019

Toutes les informations concernant le cours figurent à l'adresse :

melchior.simioni.free.fr/teaching

Pour accéder aux .pdf (attention aux majuscules) :

· Nom d'utilisateur : PJPL2

Mot de passe : cours19

Pour me contacter:

Melchior.Simioni@sorbonne-universite.fr

Planning des séances

Séance 1 (16 septembre)	Introduction (1/2): Présentation de l'enseignement
Séance 2 (23 septembre)	Introduction (2/2) : Police, justice, prison : les institutions de la chaîne pénale
Séance 3 (30 septembre)	Justice (1/2): La Justice pénale en pratique
Séance 4 (7 octobre)	Justice (2/2): Institutions, acteurs et mise en scène de la Justice pénale
Séance 5 (14 octobre)	Police (1/3): Forces de l'ordre et maintien de l'ordre : l'institution et la fonction sociale de la police
Séance 6 (21 octobre)	Police (2/3): Ethnographie du travail policier
Séance 7 (4 novembre)	Police (3/3) : Police et population : « chiffres de la délinquance », révoltes urbaines, inégalités
Séance 8 (18 novembre)	Prison (1/3): L'institution pénitentiaire
Séance 9 (25 novembre)	Prison (2/3): Scènes de la vie carcérale
Séance 10 (2 décembre)	Prison (3/3): Questions contemporaines autour de la prison
Séance 11 (9 décembre)	full cotton decreation at an
	Évaluation des optionnaires
Séance 12 (16 décembre)	Conclusion / Synthèse du semestre, et présentation par Hélène Steinmetz de <i>Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales</i>

Police et population institution carcérale Références

1 Police et population

Le « contrôle au faciès » L'encadrement de l'activité policière

2 L'institution carcérale

La population carcérale Les établissements pénitentiaires

Police et population

Le « contrôle au faciès » L'encadrement de l'activité policière

L'institution carcérale
 La population carcérale

Les établissements pénitentiaires

Police et population

Le « contrôle au faciès »

L'encadrement de l'activité policière

2 L'institution carcérale

La population carcérale

Les établissements penitentiaires













A LA BARRE

Contrôles au faciès : des pratiques qui révèlent un «racisme conscient ou inconscient»

Par Ismaël Halissat — 22 octobre 2018 à 20:22

Comment mesurer le contrôle au faciès?

Fabien Jobard et al. (2012), « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », in *Population*, vol. 67, n° 3, p. 423–451, DOI: 10.3917/popu.1203.0423

Tentative d'objectiver les « contrôles au faciès », i.e. les contrôles qui visent plus particulièrement certaines populations issues de l'immigration (minorités « visibles »). Les critères : « apparence ethnique », mais aussi âge, sexe, manière de s'habiller.

Problème méthodologique : mesurer cette discrimination requiert de comparer les personnes contrôlées aux gens qui passent.

Le protocole d'enquête :

- 5 emplacements entre Châtelet et Gare du Nord;
- 5 groupes de variable : origine ethnique apparente, âge, sexe, apparence vestimentaire, sac;
- La constitution d'une population de référence de 37 000 personnes.

Tableau 2. Répartition des origines apparentes selon les lieux d'observation dans la population de référence (% et effectifs)

	Répartition des origines apparentes (%)						
Lieu d'observation	Blancs	Noirs	Maghrébins	Indo- Pakistanais	Asiatiques	Autres	Effectifs
GDN Station	70,6	15,3	8,7	1,9	3,3	0,3	8008
GDN RER	42,7	32,1	14,8	6,1	3,7	0,7	8496
GDN Thalys	86,4	7,0	2,8	0,7	3,0	0,1	3726
Châtelet Station	52,1	27,9	11,1	3,4	4,9	0,5	9409
Châtelet Innocents	54,8	22,7	14,3	1,8	5,8	0,6	7 687
Total							37326
Source : Enguête CI (Cesdin-OSI, 2007-2008).							

Tableau 3. Effectifs et répartition (%) de la population de référence et de la population contrôlée selon l'origine apparente

Population de référence							
Lieux d'observation	Effectifs	Répartition par origine apparente (%)					
Lieux d observation	Effectils	Blancs	Noirs	Maghrébins	Autres		
GDN Station	8008	70,6	15,3	8,7	5,5		
GDN RER	8496	42,7	32,1	14,8	10,5		
GDN Thalys	3726	86,4	7,0	2,8	3,8		
Châtelet Station	9409	52,1	27,9	11,1	8,8		
Châtelet Innocents	7 687	54,8	22,7	14,3	8,2		

Population contrôlée							
Lieux d'observation	Effectifs	Répartition par origine apparente (%)					
	Effectifs	Blancs	Noirs	Maghrébins	Autres		
GDN Station	123	17,9	26,0	29,3	26,8		
GDN RER	129	20,2	50,4	12,4	17,1		
GDN Thalys	121	52,1	23,1	9,9	14,9		
Châtelet Station	68	8,8	54,4	27,9	8,8		
Châtelet Innocents	83	28,9	47,0	22,9	1,2		

Lecture: Parmi les 8008 personnes faisant partie de la population de référence à GDN-Station, 5654 (soit 70,6 %) sont blanches. Au sein des 123 personnes contrôlées dans ce même lieu, c'est le cas de 22 d'entre elles (soit 17,9 %).

Source: Enquête CI (Cesdip-OSI, 2007-2008).

Tableau 4. Odds-ratios pour les cinq variables selon le site

		GDN Station	GDN RER	GDN Thalys	Châtelet Station	Châtelet Innocents
	Blancs	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Origine	Noirs	6,72***	3,33***	5,50***	11,51***	3,93***
apparente	Maghrébins	13,29***	1,78*	5,78***	14,82***	3,04***
	Autres	19,54***	3,45***	6,48***	5,93***	0,28
Habillement	Tenue de ville ou de bureau	0,06***	0,18*	0,19***	0,38	0***(a)
	Décontracté	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Culture jeune	5,33***	10,46***	8,64***	16,42***	14,28***
Sac	Pas de sac	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Grands sacs	0,36***	0,17***	0,69	0,09***	0,06***
	Autres sacs	0,14***	0,08***	0,44**	0,13***	0,17***
Âge	Jeune	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Vieux	0,28***	0,12***	0,10***	0,13***	0,01***
Sexe	Homme	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Femme	0,11***	0,10***	0,62**	0,10***	0,29***

⁽a) Aucun passant habillé en tenue de ville ou de bureau n'a fait l'objet d'un contrôle à Châtelet-Innocents. Significativité (méthode de Wald): *** 1 %; ** 5 %; * 10 %.

Source: Enquête CI (Cesdip-OSI, 2007-2008).

1 Police et population

Le « contrôle au faciès » L'encadrement de l'activité policière

L'institution carcérale

La population carcérale Les établissements pénitentiaires



POLICE ET JUSTICE

Derrière l'affaire Benalla, la question des violences policières

Selon des chercheurs, les violences policières, banalisées, mettent en lumière les problèmes structurels de la police française et invitent à repenser le système en profondeur.

Par Nina Jackowski Publié le 28 juillet 2018 à 13h40 - Mis à jour le 28 juillet 2018 à 13h40

La police est soumise à plusieurs types d'encadrements :

- · Politique;
- · Organisationnel;
- · Judiciaire et administratif.

La tutelle politique

Le « contrôle politique » renvoie aux procédures, techniques et pratiques pour « rendre des comptes » (redevabilité), ou incite la police à être en mesure de justifier son action (contrôle).

Le politique a quatre ressources pour contrôler la police :

- Pouvoir de nomination (notamment DGPN, DGGN et Préfet de police, ainsi que les directions);
- · Pouvoir d'orientation (définition des politiques publiques);
- · Allocation des ressources budgétaires;
- · Discours sur l'ordre social, la criminalité et l'action des forces de l'ordre.

Il y a un juste milieu entre instrumentalité policière et insularité policière.

Le contrôle organisationnel

- Des règles et principes qui définissent les procédures en cas d'interrogatoires, de corruption, de courses-poursuites, d'utilisation des armes. On fait appel au discernement et à la discrétion;
- · « Le regard de leurs pairs restés au commissariat ».

Des institutions de contrôle plurielles et concurrentes

- · Le contrôle judiciaire;
- Les « inspections générales » (IGS, IGPN, IGGN) qui instruisent les affaires disciplinaires. Les sanctions sont divisées en 4 groupes (les sanctions de groupe 2 à 4 sont prononcées en conseil de discipline, celles de groupe 1 par le chef de service [avertissement ou blâme, concernent 85 % des sanctions]);
- De nouvelles institutions supra-nationales et nationales : CEDH, Conseil de l'Europe, Défenseur des droits, CGLPL.

Les sanctions professionnelles et la « déviance policière »

Dominique Monjardet (2005), « Les sanctions professionnelles des policiers », in *Informations sociales*, n° 127, p. 76–85

Les sanctions professionnelles renvoient surtout à la conformité avec les règles de l'institution, alors que la population est sensible aux règles concernant l'usager.

- · Le taux de sanction augmente quand on descend dans la ligne hiérarchique;
- Les policiers sont le corps le plus sanctionné dans l'ensemble de la fonction publique;
- Entre 1995 et 2001, à Paris 6 400 dossiers qui ont donné lieu à 1250 sanctions (1/5), donc 200 par ans. Pour la France entière, 2500 sanctions;
- Le « taux de sanction » varie selon le type de faute : le plus élevé renvoie aux fautes d'ordre privé (1/3), le plus faible aux atteintes aux personnes (0,12); 1/4 pour les fautes professionnelles.

Les sanctions professionnelles

Tableau 1 - Sanctions infligées aux fonctionnaires des services actifs de police*

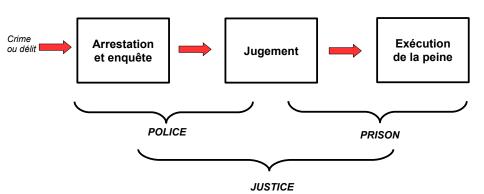
Sanctions	1993	1997	1999	2004
Avertissements	1 029	989	797	Ensemble
Blâmes	1 184	1 093	876	
Abaissement d'échelon	15	5	5	80 %
Exclusion temporaire de fonctions 1/15 jours	133	257	162	
Déplacement d'office	32	28	25	
Rétrogradation	3	6	6	
Exclusion temporaire de fonctions 3mois/2 ans	79	148	146	
Retraite d'office	19	18	25	Ensemble
Révocation	44	80	79	157
Exclusion définitive (stagiaire) Radiation des cadres	11 34	8 14		
Total	2 583	2 646		2 561**
Effectifs (personnels actifs)	113 255	113 158	113 088	117 172

La question des violences policières

Moreau de Bellaing, 2015

- Les violences policières concernent plus du 1/3 des dossiers ouverts par l'IGS entre 1996 et 2001, mais 17 % des sanctions;
- La majeure partie des violences policières sanctionnées ont été commises hors service;
- Pour qu'une violence policière soit condamnée, il faut qu'elle passe un jugement de fait (réalité de la violence) et un jugement de droit (sur sa légitimité);
- · Trois critères pour que cela soit possible :
 - « Atteinte exorbitante par rapport aux circonstances »;
 - « Attestation matérielle des violences »;
 - · « Virginité pénale de la victime et des témoins ».
- La réticence à qualifier d'illégitime la violence employée par les policiers dans le cadre de leur mission est le résultat de la difficile objectivation de la violence, dont l'origine, la forme et l'intensité sont toujours matière à discussion.

Retour sur la chaîne pénale



Retour sur le rôle de la police dans la chaîne pénale

- Une institution avec ses pratiques propres et une certaine autonomie (ses prérogatives pénales sont assez tardives et limitées);
- Mais qui a des effets importants sur la chaîne pénale : focalisation sur la jeunesse et les marginalités, inégalités dans les contrôles;
- C'est l'institution d' « entrée » dans la chaîne pénale : c'est la police qui transforme une déviance en acte de délinquance;
- Elle est en charge de la *criminalisation secondaire* de la déviance, c'est-à-dire de l'amorce de la répression pénale;
- · Il faut s'interroger sur son rôle dans la criminalisation des marginalités.

Police et population
 Le « contrôle au faciès »
 L'encadrement de l'activité policière

L'institution carcérale
 La population carcérale
 Les établissements pénitentiaires

Le tabou de la violence en prison

Rats, cafards, maladies... La prison de Fresnes insalubre, l'État attaqué en justice

Les prisons, principale source de radicalisation

"La prison est toujours l'école du crime"

Pour Xavier Lamevre, vice-président chargé de l'application des peines au

Prisons : la surpopulation et les violences s'aggravent

Police et population

Le « contrôle au faciès » L'encadrement de l'activité policière

2 L'institution carcérale

La population carcérale

Les établissements pénitentiaires

La population carcérale

Au $1^{\rm er}$ octobre 2017, on compte 265 000 personnes placées sous main de Justice :

- 186 000 sont suivies en « milieu ouvert » : travaux d'intérêt généraux (19 %), sursis mise à l'épreuve (70 %), libération conditionnelle (3 %), etc.;
- 79 100 représentent la population « sous écrou » :
 - 10 600 sont écrouées non détenues (sous bracelet électronique, en placement à l'extérieur);
 - · 68 500 personnes écrouées détenues (c'est la population carcérale) :
 - 20 000 prévenus (en attente de jugement définitif);
 - 47 000 condamnés;
 - 1500 condamnés en semi-liberté ou en placement à l'extérieur fermé.

- Parmi les condamnés ou les prévenus en procédure d'appel :
- * 86 % (51 000) personnes condamnés en correctionnel (pour un délit); • 14 % (8 000) personnes condamnés en criminel (pour un criminel);
- · Toutes affaires confondues, la durée de la peine prononcée :
- · 12.2 % pour une peine inférieure à 6 mois;
 - · 37 % pour une peine entre 6 mois et 2 ans;
 - · 22.5 % pour une peine de 2 à 5 ans;
 - · 13 % pour une peine de 5 à 10 ans;
 - · 11 % pour une peine de 10 à 20 ans;
 - 3.5 % pour une peine de 20 à 30 ans (1 000 personnes); 0.8 % à la RCP (500 personnes).
- · Pour 61 % des écroués condamnés, il reste moins d'un an de peine.

- La surpopulation (mesurée par la « densité carcérale », nombre de détenus par rapport au nombre de « places opérationnelles ») est de 116 %, mais très variable selon les établissements (39 établissements ont une densité carcérale supérieure à 150 %).
- · Le nombre de personnes écrouées détenues est en augmentation sensible depuis les années 1950/1960.
- depuis les années 1950/1960.

 Le taux de détention est d'environ 100 détenus pour 100 000 habitants (c'est beaucoup moins que les 750 pour 100 000 des États-Unis, mais
- c'est plus élevé que beaucoup de pays occidentaux).

 Chaque trimestre, il y a environ 20 000 nouvelles mises sous écrou et
- 20 000 levées d'écrou.
- · La durée moyenne de détention est d'environ 10 moins.

Évolution de la population carcérale

Population pénitentiaire : écroués au 1 janvier (métropole)



Caractéristiques socio-démographiques

- Les femmes représentent 3,5 % des personnes détenues (20 % au milieu du XIXe siècle);
- Parmi l'ensemble des personnes sous écrou : 23 % ont entre 18 et 25 ans; 50 % ont entre 25 et 40 ans; 26 % ont plus de 40 ans.
- 20 % sont de nationalité étrangère (dont la moitié en provenance d'Afrique);
- · 4 % sont des illettrés déclarés; 9 % n'ont reçu que l'instruction primaire;
- Avant la peine, les détenus sont souvent en situation de précarité familiale et économique, problématiques psychologiques ou d'addiction.

Police et population

Le « contrôle au faciès » L'encadrement de l'activité policière

2 L'institution carcérale

La population carcérale

Les établissements pénitentiaires

Les différents établissements pénitentiaires

Au 1er janvier 2015, il y a en France 188 établissements pénitentiaires. On distingue généralement trois catégories d'établissements pour peine :

- · Les Maisons d'arrêt (91) :
- · Les établissements pour peine :
 - Les centres de détention (25);
 - Les maisons centrales (6);
- NB: on regroupe souvent plusieurs types de « quartiers » au sein de ce qu'on appelle un centre pénitentiaire (46).

L'ensemble des établissements proposent 59 000 « places opérationnelles » en détention (au 1er octobre 2017). Parmi ces 188 établissements, 54 sont à gestion déléguée.

Les maisons d'arrêt

Elles regroupent 58 % des places opérationnelles [34 000] en détention. La surpopulation y est de 139 %.

- Elles regroupent les prévenus et les condamnés à des courtes peines (dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas 2 ans);
- Normalement, division stricte entre prévenus, condamnés correctionnels et condamnés criminels;
- Elles connaissent un régime de détention strict : régime de portes fermées, enfermement pendant l'essentiel de la journée, promenades et activités rares, très forte promiscuité;
- · Ce sont les seuls établissements touchés par la surpopulation carcérale.

La maison d'arrêt de Nice

629 personnes écrouées pour 363 places



La maison d'arrêt des Baumettes

« Les Baumettes vues de l'intérieur (2012) [CGLPL]



La maison d'arrêt des Baumettes

« Les Baumettes vues de l'intérieur (2012) [CGLPL]



Les centres de détention

Ils regroupent 34 % des places opérationnelles [20 000] du parc pénitentiaire. La surpopulation carcérale y est de 91 % et l'encellulement y est systématiquement individuel

- Ils accueillent les condamnés à des peines de plus de deux ans « considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion »;
- Le régime de détention est plus souple, et est « orienté vers la resocialisation des personnes détenues »;
- Certains sont spécialisés pour les « fins de peine » (les fins de longues peines notamment).

Le centre de détention de Chateaudun

560 personnes écrouées pour 600 places



Les maisons centrales

Elles regroupent 4 % des places opérationnelles [2 000] du parc pénitentiaire. La surpopulation carcérale y est de 76 % et l'encellulement y est systématiquement individuel.

- Établissements consacrés aux « longues peines », recevant les « condamnés les plus difficiles »;
- Le régime de détention est axé sur la sécurité (contre les évasions, les émeutes et les prises d'otage).

La maison centrale de Saint-Maur

200 écrous pour 260 places



Le centre pénitentiaire sud-francilien de Réau



Remarques

- Les établissements appartiennent à des « division interrégionales des services pénitentiaires » qui ont la compétence dans de nombreux domaines;
- La division entre établissements est fortement corrélée aux trajectoires des détenus :
 - Le parcours pénal a une influence sur la mobilité carcérale : attente d'un appel, préparation à la sortie, etc.;
 - En retour, le type d'établissement a une influence sur les possibilités d'aménagement de peine.

Points à retenir

- · Les limites des statistiques policières;
- · Les types d'encadrement de la police et leurs enjeux;
- · Les caractéristiques de la population carcérale;
- · Les différents établissements pénitentiaires.

Chiffres à connaître

· Les dates et les chiffres présents dans le cours.

Orientations de lecture pour la séance prochaine

Gilles CHANTRAINE (2004), « L'ordre négocié: paix armée et structure de domination », in *Par-delà les murs: expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris: Presses universitaires de France, p. 183–223

- Dans quelle mesure les relations entre les surveillants et les détenus sont-elles négociées?
- · Que veut dire l'expression « paix armée » dans le cadre de ce texte?
- Donner les caractéristiques des trois « types » dégagés par Chantraine : stratège, tacticien, soumis

Bibliographie I

- CHANTRAINE, Gilles (2004), « L'ordre négocié : paix armée et structure de domination », in *Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris : Presses universitaires de France, p. 183–223.
- JOBARD, Fabien et al. (2012), « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », in *Population*, vol. 67, n° 3, p. 423–451, DOI: 10.3917/popu.1203.0423.
- MONJARDET, Dominique (2005), « Les sanctions professionnelles des policiers », in *Informations sociales*, n° 127, p. 76–85.
- MOREAU DE BELLAING, Cédric (2015), Force publique : une sociologie de l'institution policière, Paris : Economica.